

LA BIBLE  
LE TANAKH  
L'ANCIEN  
TESTAMENT

Littérature hébraïque :  
Période biblique

UN COURS DE  
FRANCINE KAUFMANN

UNEEJ  
MOOC  
www.uneej.com

## Leçon 2 : Le don de la Torah au Sinaï et les 10 commandements

### Séquence 5 : Commentaire de Rachi sur le chapitre 20 / Brève lecture du chapitre 24 de l'Exode

#### Première partie : Commentaire de Rachi sur le chapitre 20

Je parcours très rapidement avec vous le commentaire de Rachi, et vous prie de prendre le verset 2 où j'ai souligné deux arguments de Rachi pour dire qu'il n'existe pas deux pouvoirs.

*Qui t'ai fait sortir du pays d'Egypte Il valait la peine que vous sortiez, afin que vous soyez soumis à ma puissance (Mekhilta). Autre explication : Tandis qu'Il s'est manifesté sur la mer comme un puissant guerrier, Il s'est montré ici comme un vieillard rempli de miséricorde, comme il est écrit : « et sous Ses pieds comme un ouvrage du brillant du saphir » (infra 24, 10) – cette expression s'applique à la période de servitude – « et comme la substance des cieux quant à la pureté » (ibid.) – ceci s'applique à celle qui a suivi la délivrance. Et comme je me suis manifesté successivement sous des apparences différentes, **ne dites pas qu'il existe deux pouvoirs** : C'est moi-même qui vous ai fait sortir d'Egypte, et aussi celui qui vous ai sauvés sur la mer. Autre explication : Etant donné qu'ils ont entendu de nombreux sons, comme il est écrit : « Et tout le peuple voit "les sons" » (verset 15) – des sons qui venaient tout à la fois des quatre points cardinaux, du ciel et de la terre – **ne dites pas qu'il existe plusieurs pouvoirs**. Et pourquoi le texte emploie-t-il le singulier : « ton » Eloqim ? Pour procurer un argument à Moïse lorsqu'il prendra leur défense lors de l'affaire du veau d'or, où il dira : « Pourquoi, Hachem, ta colère s'enflammera-t-elle contre ton peuple ? » (infra 32, 11), ce qui voudra dire : « Ce n'est pas à eux que tu as ordonné : "Tu n'auras pas d'autres dieux !" , mais à moi seul ! »*

(Commentaire de Rachi, Exode 20-2)

Nous sommes en fait lors du don de la Torah dans une déclaration de monothéisme : Dieu est le seul dieu, il n'y a pas d'autres dieux. On sort d'Egypte, on a vu tellement de dieux en Egypte : c'est fini, cette période est terminée.

Mais on va plus loin : on reconnaît qu'il y a un seul Dieu, mais que Dieu est à la fois un Dieu puissant, un guerrier, et aussi un lieu lumineux qui brille comme « un saphir » (commentaire de Rachi).

LA BIBLE  
LE TANAKH  
L'ANCIEN  
TESTAMENT

UN COURS DE  
FRANCINE KAUFMANN

UNEEJ  
MOOC  
www.uneej.com

« Ne dites pas qu'il existe deux pouvoirs » explique Rachi, « c'est moi-même qui vous ai fait sortir d'Égypte » : il s'agit là du dieu combattant, le dieu guerrier, le dieu capable aussi de tuer ses enfants les Égyptiens.

Le deuxième pouvoir c'est celui qui a parlé aux enfants d'Israël à travers les sons qu'il a fait entendre. Je n'ai pas expliqué le fait que Dieu a parlé et que le peuple au lieu d'entendre a vu l'émission de la parole divine, a vu les sons. On sait aujourd'hui qu'on peut représenter une bande sonore sur un écran par des variations de vibrations, de puissance, etc. Peut-être y avait-il un phénomène extraordinaire où les voix pouvaient être vues.

Il n'y a donc pas deux pouvoirs, et lorsque Dieu dit « Ton Eloqim ». « Ton » est au singulier alors qu'Eloqim est une forme plurielle. Beaucoup d'exégètes, le Talmud, vont développer ce thème de l'unicité de Dieu, bien que l'un de ses noms « Eloqim » soit au pluriel. On connaît aussi le nom « El » « Dieu », « Eloqa » « Dieu ». « Eloqim » est le pluriel de « Eloqa », ce sont les Eloqa.

Pourquoi y a-t-il un pluriel ? Tous les commentateurs, y compris Rachi, font remarquer que Dieu se nomme par un pluriel, qu'on peut appeler un pluriel de majesté. Comme le Roi va dire « nous voulons », « nous acceptons » alors qu'il est seul, le roi au singulier, c'est un nous de majesté. Cela va plus loin car Dieu utilise dans sa parole le verbe qui suit au singulier. Ici il utilise le pronom personnel au singulier. « Ton » Dieu et pas « Tes Dieux ». Il est évident que Dieu ne constitue pas plusieurs pouvoirs. Tout ce qui émane de Dieu pour le bien ou pour le mal émane de la même puissance.

Vous parcourrez seuls les autres versets. Vous vous arrêterez aux autres versets que j'ai longuement expliqués sur le jour du shabbat (le quatrième commandement). J'ai également surligné le verset 11

***Afin que se prolongent tes jours Si tu les honores, ils se prolongeront, et sinon ils se raccourciront. Les paroles de la Tora sont laconiques : L'interdiction se déduit du commandement actif, et inversement.***

*(Commentaire de Rachi, Exode 20-11)*

car ici Rachi introduit, non pas l'explication seule, mais un principe exégétique qui est qu'une interdiction peut se déduire ou se déduit d'un commandement actif et inversement. Il est dit simplement « Honore ton père et ta mère afin que tes jours se prolongent » : il n'est pas dit « Si tu ne les honore pas tes jours ne se prolongeront pas ». Mais c'est implicite, puisqu'à partir du moment où il est dit quelque chose d'actif, on en déduit automatiquement l'inverse,

LA BIBLE  
LE TANAKH  
L'ANCIEN  
TESTAMENT

Littérature hébraïque :  
Période biblique

UN COURS DE  
FRANCINE KAUFMANN

UNEEJ  
MOOC  
www.uneej.com

le principe négatif. Voilà comment dans son propre commentaire, Rachi introduit la règle exégétique sur laquelle il s'appuie pour son commentaire.

Je vous propose maintenant de prendre le verset 12 où j'ai surligné le principe sur lequel s'appuie Rachi.

***Tu ne commettras pas d'adultère*** *L'adultère ne s'entend que de la femme mariée, comme il est écrit : « mourir, ils seront mis à mort, l'homme adultère et la femme adultère » (Wayiqra 20, 10) et : « la femme adultère, celle qui prend des étrangers à la place de son mari » (Ye'hezqel 16, 32).*

***Tu ne voleras pas*** *Il s'agit ici du vol de personnes. Quant à : « Vous ne volerez pas » (Wayiqra 19, 11), il s'agit du vol d'argent. Mais ne s'agirait-il pas ici du vol d'argent, et là-bas du vol de personnes ? Appliquons le principe selon lequel une règle doit s'expliquer selon son contexte : De même que l'interdiction de tuer et celle de l'adultère sont sanctionnées par la peine de mort prononcée par le tribunal, de même l'interdiction de voler mentionnée ici est-elle celle sanctionnée par la peine de mort prononcée par le tribunal (TB Sanhèdrin 86a).*

*(Commentaire de Rachi, Exode 20-12)*

Il dit que les paroles de la Torah sont laconiques. La Torah parle de manière très brève, c'est pourquoi nous avons besoin de la Torah orale pour comprendre le développement du verset. Mais l'exégète peut aussi s'appuyer sur la logique, un des principes d'exégèse. Comme nous avons vu tout à l'heure un principe, ici nous avons au verset 12 un autre principe: appliquons le principe selon lequel une règle doit s'expliquer selon son contexte. Ce verset 12 si vous reprenez le texte de la Torah, comporte de manière laconique effectivement, quatre commandements dans le même verset :

*(6) "Ne commets point d'homicide. (7) "Ne commets point d'adultère. (8) "Ne commets point de larcin. (9) "Ne rends point contre ton prochain un faux témoignage. (Exode, 20-12)*

Pour Rachi, le fait qu'il y ait quatre commandements dans le même verset est la preuve qu'ils constituent un seul contexte. Pour lui le contexte est le contexte dans lequel le tribunal va avoir à condamner ou à estimer la sentence qu'il doit appliquer contre ceux qui vont transgresser l'un de ces quatre commandements. Vous lirez l'explication de Rachi pour voir qu'il parle en effet de la sanction de la peine de mort, et que si on nous parle de diverses interdictions qui en fait relèvent du droit criminel ou du droit pénal, c'est car en fait nous sommes dans le contexte du verdict de la sentence qui sera émise par le tribunal, et c'est

LA BIBLE  
LE TANAKH  
L'ANCIEN  
TESTAMENT

UN COURS DE  
FRANCINE KAUFMANN

UNEEJ  
MOOC  
www.uneej.com

pourquoi Rachi s'est appuyé sur un passage du Talmud de Babylone qui s'appelle Sanhedrin, c'est-à-dire le tribunal, la Cour Suprême du peuple juif.

J'ai ensuite souligné au verset 14 la fin du commentaire de Rachi « Nous ferons et nous écouterons ».

*Et tout le peuple voit Ceci nous apprend qu'il n'y avait pas un seul aveugle parmi eux. Et d'où sait-on qu'il n'y avait pas de muet ? De : « Tout le peuple répondit » (supra 19, 8). Et d'où sait-on qu'il n'y avait pas de sourd ? De (infra 24, 7) : « Nous ferons et nous écouterons » (Mekhilta).*

(Commentaire de Rachi, Exode 20-14)

C'est un principe absolument essentiel sur lequel les commentateurs s'appuient, puisqu'il est dit en hébreu \*Na'aasse « nous ferons » \*Ve'nichmaa « et nous écouterons ». Vous avez vu que Dieu disait à Israël d'écouter sa parole, mais dans l'écoute il y a aussi l'entendement. Les commentateurs disent sur « nous ferons et nous écouterons » que le peuple d'Israël a d'abord dit « nous ferons », c'est-à-dire nous allons exécuter et appliquer les commandements, et ensuite nous chercherons à comprendre.

Ce principe est si connu dans la tradition juive, et il se trouve à la base de nombreux préceptes, que ce que Rachi fait dans ce contexte c'est prendre le verset sous un autre angle :

*Et tout le peuple voit Ceci nous apprend qu'il n'y avait pas un seul aveugle parmi eux. Et d'où sait-on qu'il n'y avait pas de muet ? De : « Tout le peuple répondit » (supra 19, 8). Et d'où sait-on qu'il n'y avait pas de sourd ? De (infra 24, 7) : « Nous ferons et nous écouterons » (Mekhilta).*

(Commentaire de Rachi, Exode 20-14)

Rachi essaie d'expliquer pourquoi tout le peuple d'Israël a entendu, accepté et énoncé son acceptation au Mont Sinaï. C'est un principe encore une fois très important : il fallait que tout le peuple soit témoin, que tout le peuple accepte la Torah à l'unanimité comme il est dit dans un autre verset, et que dans ce cas il n'y ait pas d'exception.

D'après Rachi, Dieu a guéri tous les handicapés. Il met ici l'accent sur une autre donnée largement développée dans l'exégèse juive qui est que tous les enfants d'Israël, femmes, enfants, vieillards y compris les étrangers résidant parmi eux, tous ont entendu à l'époque au Mont Sinaï la parole divine, ont scellé l'Alliance, se sont mariés avec Dieu. Tous ont été capables d'entendre, de dire oui et de voir ce qui a été donné au Mont Sinaï. C'est sur cette base que la tradition va dire que toutes les âmes, c'est un Midrash, de toutes les générations

LA BIBLE  
LE TANAKH  
L'ANCIEN  
TESTAMENT

Littérature hébraïque :  
Période biblique

UN COURS DE  
FRANCINE KAUFMANN

UNEEJ  
MOOC  
www.uneej.com

futures du peuple d'Israël étaient présentes en germe dans chacun de ceux qui miraculeusement a pu à la fois voir, entendre et parler. Toutes les âmes à venir ont également dit oui, se sont engagées pour cette union à tout jamais.

Voilà nous allons bientôt conclure, non sans avoir regardé le verset 18. Il y a encore une fois une exégèse que j'ai surlignée. Lorsque le texte d'un verset semble être contradictoire par rapport à un autre verset, il y a encore un principe d'exégèse, et Rachi l'énonce : « vient donc un troisième verset pour les départager ».

***Que depuis le ciel j'ai parlé avec vous Il est pourtant écrit ailleurs : « Hachem descendit sur le mont Sinäï » (supra 19, 20). Vient donc un troisième verset pour les départager : « Depuis le ciel, Il t'a fait entendre Sa voix pour te châtier, et sur la terre Il t'a fait voir son grand feu » (Devarim 4, 36). Sa gloire est dans le ciel, Son feu et Sa puissance sont sur la terre (Mekhilta). Autre explication : Il a incliné les cieux et les cieux des cieux, et Il les a étendus par-dessus la montagne, comme il est écrit : « Il a penché le ciel et Il est descendu » (Tehilim 18, 10).***

(Commentaire de Rachi, Exode 20-18)

LA BIBLE  
LE TANAKH  
L'ANCIEN  
TESTAMENT

Littérature hébraïque :  
Période biblique

UN COURS DE  
FRANCINE KAUFMANN

UNEEJ  
MOOC  
www.uneej.com

## Deuxième partie : Brève lecture du chapitre 24 de l'Exode

Nous n'aurons pas le temps d'aborder le Chapitre 24 de l'Exode, bien que je vous l'ai présenté en introduction, et que ce soit un chapitre qui suit l'énoncé de nombreuses *mitsvot*. D'ailleurs la *paracha* s'appelle *\*Mishpatim* : « les jugements », c'est aussi un peu « les lois ». Simplement je voudrais vous dire qu'encore une fois au verset 3, le peuple s'écrit d'une seule voix, à l'unanimité :

*Moïse, de retour, transmet au peuple toutes les paroles de l'Éternel et tous les statuts; et le peuple entier s'écria d'une seule voix: "Tout ce qu'a prononcé l'Éternel, nous l'exécuterons." (Exode, 24-3)*

Le peuple s'engage à respecter ce qu'il a entendu, à appliquer les commandements. C'est là que le verset 4 mérite d'être vraiment souligné :

*Moïse écrit toutes les paroles de l'Éternel. (Exode, 24-4)*

Notre croyance selon laquelle la Torah a été donnée par Dieu directement à Israël et que c'est Moïse qui en a été le dépositaire et le scribe, le fait que le texte que nous lisons de la Torah est en fait le texte rédigé par Moïse, vient de ce verset. Mais si vous prenez l'explication de Rachi sur ce verset :

*Mochè écrit Depuis le mot beréchith jusqu'au don de la Tora, ainsi que les mitswoth prescrites à Mara (Mekhilta).*

*(Commentaire de Rachi, Exode 24-4)*

C'est-à-dire que Moïse a écrit toutes les paroles, on est maintenant au don de la Torah, depuis l'histoire de la création du monde, jusqu'à ce moment-là. Il a écrit aussi toutes les mitswoth et tous les commandements prescrits à Mara. D'ailleurs si vous prenez le verset 7 :

*Et il prit le livre de l'Alliance, dont il fit entendre la lecture au peuple et ils dirent: "Tout ce qu'a prononcé l'Éternel, nous l'exécuterons docilement." (Exode, 24-7)*

Ce livre de l'Alliance, qui est donc la Torah, est selon Rachi :

*Le livre de l'alliance Depuis la création du monde jusqu'au don de la Tora, ainsi que les mitswoth prescrites à Mara.*

*(Commentaire de Rachi, Exode 24-7)*

LA BIBLE  
LE TANAKH  
L'ANCIEN  
TESTAMENT

Littérature hébraïque :  
Période biblique

UN COURS DE  
FRANCINE KAUFMANN

UNEEJ  
MOOC  
www.uneej.com

Il y aura donc d'autres passages où on verra qui a écrit les textes de la Torah, et le texte qui est reçu par Moïse pour le peuple hébreu, le texte écrit cette fois-ci, puisque nous avons jusque maintenant parlé d'énonciation, de parole divine. La parole devient écrite avec ce chapitre 24.

De plus au verset 12 il est dit :

*L'Éternel dit à Moïse: "Monte vers moi, sur la montagne et y demeure: je veux te donner les tables de pierre, la doctrine et les préceptes, que j'ai écrits pour leur instruction." (Exode, 24-12)*

Il s'agit des 10 commandements écrits, et non plus seulement énoncés. La doctrine et les préceptes écrits : il y a distinction entre la Torah orale et la Torah écrite. Voilà donc comment Moïse reste 40 jours et 40 nuits sur le Mont Sinaï pour recevoir l'ensemble de la Torah, le texte de la Torah écrite qui sera mis par écrit et constituera le Tanakh, et le texte de la Torah orale, les explications orales (la doctrine, les préceptes). Ces explications orales données par Dieu à Moïse font l'objet de la compilation des enseignements des académies talmudiques, c'est-à-dire le Talmud (Mishna et Guemara). Mishna et Guemara de Palestine en Judée, mais aussi en Galilée et au Golan : c'est le Talmud de Jérusalem. Mishna et Guemara araméenne en Babylonie : c'est le Talmud de Babylone.